

Pas de passe-droit pour les congrégations juives, dit Choquette

ROCH CÔTÉ

■ Autant pour le maire, Jérôme Choquette, que pour l'opposition, il n'y a qu'une solution au problème de l'expansion des synagogues à Outremont: que les congrégations juives s'en tiennent aux zones non-résidentielles:

«La seule solution juridiquement valable réside dans les avenues commerciales», a déclaré hier à *La Presse* le maire d'Outremont. «Je n'ai pas l'intention de revenir sur la question du changement de zonage.»

Même son de cloche chez le leader du parti d'opposition, M. Gérard Pelletier, pour qui «la loi est la même pour tous». «Les gens d'Outremont veulent que les règlements soient respectés.»

Ainsi que *La Presse* le rapportait hier, le problème de l'existence des synagogues dans cette ville est apparu cet été à la faveur d'une demande de modification de zonage. Une congrégation hassidique a demandé au conseil municipal le rezonage d'un terrain, rue Saint-Viateur, dans le but d'y ériger une synagogue. Le conseil a refusé cette demande d'autant plus qu'une synagogue illégale existe déjà juste en face de ce terrain, au 1030 Saint-Viateur.

La question des synagogues a soulevé tout un débat ces derniers mois à Outremont et a provoqué des réactions assez vives chez une partie de la population. Les juifs hassidiques sont en augmentation constante dans cette ville et demandent plus de place pour leurs synagogues.

Pour le maire, les juifs devraient continuer à installer leurs synagogues dans les zones où c'est permis. Le problème, c'est que les juifs préfèrent les avenues résidentielles, plus propices aux activités religieuses. «Pourtant, rétorque M. Choquette, ils ont déjà des synagogues dans les rues commerciales. Je ne crois pas que cette objection soit majeure pour eux.»

Toutefois, M. Choquette avoue qu'il aurait préféré en juin dernier accorder aux juifs le changement de zonage qu'ils demandaient. «Après tout, ce n'était pas un gros changement. L'endroit en question était encore le plus acceptable de tous. Et puis, ce groupe a droit à sa part dans notre ville.»

Le changement de zonage aurait permis de régulariser le statut du 1030 Saint-Viateur. Cette sy-

nagogue a été érigée en contradiction totale avec les règlements de la ville, sous l'administration de Pierre Desmarais. La ville est allée en Cour municipale contre cette congrégation juive et a obtenu gain de cause. Voyant cela, la congrégation s'est adressée à la Cour supérieure mais la ville a négligé d'y faire sa preuve. L'affaire est restée pendante et la synagogue est toujours illégale et tolérée par la ville.

Ce qui n'a pas arrangé les choses, c'est que la CUM a exempté cet édifice de taxes, le considérant effectivement comme un établissement religieux. «J'ai demandé à la CUM de taxer à nouveau cet édifice, précise M. Choquette. Mais je ne peux pas faire plus. Je ne vais quand même pas le faire démolir!»

Au sujet des synagogues illégales qui proliféreraient dans sa ville, le maire ne pense pas que la situation soit hors de contrôle. «Il ne faut pas dramatiser, commente-t-il. Il y a des gens qui ont intérêt à jeter de l'huile sur le feu.»

Selon M. Gérard Pelletier, leader de l'opposition, M. Choquette ne se rend pas compte des problèmes et laisse pourrir la situation. «M. Choquette, ajoute-t-il, n'a aucune volonté de faire respecter les règlements de la ville. Il tolère toutes sortes de dérogations. Dans le cas des juifs, il cherche à ne pas s'aliéner leurs votes et il a réussi à semer la discorde dans la ville.»

L'opposition n'a pas d'objection de principe aux changements de zonage, à condition qu'il se fassent dans le cadre d'un plan global où tous les groupes auront fait connaître leurs besoins, les congrégations juives y compris.

Enfin, pour Jérôme Choquette, il n'y a pas de problème de races à Outremont. «Il y a une méfiance, mais pas plus. Il faut dire que l'isolement de ces gens (les juifs hassidiques) n'aide pas les choses. La majorité juive ne les trouve pas faciles non plus. Mais cela ne doit pas empêcher la majorité de la population de faire preuve d'ouverture d'esprit à leur égard.»

M. Choquette dit ne pas craindre tellement les problèmes que pourrait poser l'expansion de la population juive à Outremont. «Il ne faut pas oublier, souligne-t-il, que cette ville a déjà été juive à 25 p. cent, même si ce n'était pas une minorité hassidique.»



La ville d'Outremont tolère tant bien que mal la synagogue qui trouve au 1030 rue Saint-Viateur.

PHOTO ARMAND TROTTER, *La Presse*